

... C'est parce qu'ils ont déjà tout prévu

pour leur retraite

avec le spécialiste de la retraite des indépendants et entrepreneurs





Les repères pour mieux comprendre votre retraite obligatoire

Comme les salariés, les indépendants et entrepreneurs bénéficient d'un régime de retraite de base et complémentaire.

■ Quelles sont vos cotisations retraite?

Pour la retraite de base obligatoire des indépendants :



17,75 % du revenu dans la limite du Plafond Annuel de la Sécurité sociale* (PASS);

0,60 % sur le revenu au-delà du Plafond Annuel de la Sécurité sociale.

* Le Plafond Annuel de la Sécurité sociale est de 41 136 € en 2020.

Pour la retraite complémentaire obligatoire des indépendants :



7 % sur la part du revenu située en-dessous de 38 340 €**;

8 % sur la part du revenu située entre 38 340 € et 164 544 € (4 PASS)**.

** Données 2020.

Quelle est la durée moyenne passée à la retraite ?



Entre 17 et 24 ans.

■ À quel âge pouvez-vous partir à la retraite ?



62 ans, c'est **l'âge légal** de départ à la retraite* ;

67 ans, c'est **l'âge automatique**, sans condition de trimestres, pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

* Pour les personnes nées après 1955.

■ Quel sera le montant moyen de votre retraite ?

Vous êtes artisan / commerçant



Vous êtes indépendant



Vous exercez une profession libérale



Quelles sont les solutions pour augmenter le montant de votre retraite ?

En activité

Revenu annuel











Pension de retraite

(base & complémentaire)







Autres dispositifs



- Plan d'Épargne Retraite (PER)
- Assurance vie
- Immobilier
- ...

Depuis le 1^{er} octobre 2019, sous l'effet de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), vous disposez d'un produit d'épargne retraite : le PER (Plan d'Épargne

Retraite) qui permet de vous constituer une épargne retraite à titre individuel et / ou collectif.

Tous les précédents dispositifs d'épargne retraite (Madelin, Perp, Perco, PERE, article 83...) ne seront plus commercialisés au 1^{er} octobre 2020.









Pendant votre activité, quel que soit votre statut, salarié ou non salarié, vous versez des cotisations sur votre PER Médicis.



Au moment de votre départ à la retraite, vous percevrez votre épargne retraite sous la forme que vous choisirez :



Chaque année, ces cotisations sont déductibles fiscalement et vous permettent des économies d'impôts*.

Vous pouvez choisir de ne pas bénéficier de cette déduction fiscale. Dans ce cas, la fiscalité lors de votre départ à la retraite sur votre rente ou votre capital sera allégée.



- en rente viagère mensuelle versée à vie
 - Οl
 - en capital

OU

 en un mixte de rente viagère mensuelle et de capital.

^{*} Déductibles selon votre choix de vos revenus personnels ou professionnels si vous êtes travailleur non salarié.



Et si je ne souhaite pas réaliser des versements chaque année?

Aucune obligation de verser chaque année sur un PER. Vous choisissez d'alimenter votre contrat quand vous le pouvez, quand vous le souhaitez.

Est-il possible de récupérer mon épargne avant ma retraite?

Le PER est une épargne prévue pour sa retraite. Toutefois, votre épargne reste disponible avant la retraite en cas de coups durs* ou si vous faites l'acquisition de votre résidence principale.

Et si je décède, que devient mon épargne?

Vous désignez à la signature de votre contrat ou à la liquidation de votre retraite un bénéficiaire en cas de décès. Celui-ci percevra tout ou partie de votre épargne selon les options choisies.

Je dispose d'autres contrats d'épargne retraite, puis-je les rassembler sur mon PER Médicis ?

Pour plus de simplicité, vous avez la possibilité de transférer vos contrats d'épargne retraite (Madelin, PERP, PERCO, article 83...) sur un PER Médicis et de réunir ainsi toute votre épargne retraite : plus lisible pour vous et plus simple lors du départ à la retraite. Demandez conseil à nos experts retraite.

^{*} En cas d'invalidité, de décès du conjoint, de surendettement, de cessation d'activité non salariée, d'expiration des droits chômage.

Pourquoi

choisir le PER Médicis?





économique : des frais parmi les plus bas du marché



O € de **frais d'adhésion**



1,5 à 2 % de frais sur versements



0,5 % sur les prestations servies



0,5 % sur les actifs gérés





En adhérant à Médicis, j'ai été surprise des frais pratiqués car ce sont les plus bas du marché, et depuis 2004, ils n'ont pas augmenté.

Catherine, boulangère, adhérente Médicis





simple: un contrat retraite en points

Chaque versement est transformé en points retraite.

Chaque année, Médicis vous transmet un **Relevé Annuel** qui vous informe du nombre de points retraite acquis qui serviront à calculer le montant futur de votre retraite.



souple: je choisis une rente et / ou un capital une fois à la retraite

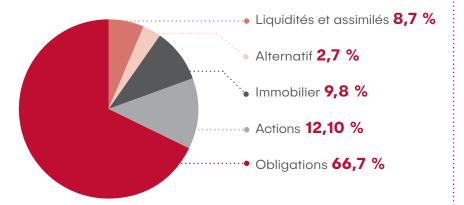
Une fois à la retraite, vous décidez de la façon dont vous allez profiter de votre épargne selon votre situation et vos besoins :

- une rente viagère mensuelle versée à vie,
- un capital versé au moment de votre liquidation,
- une solution mixte : rente viagère mensuelle et capital.

collectif: 2,9 milliards d'euros gérés

Le pilotage de l'allocation des actifs du PER Médicis est **collectif**, défini par l'assureur et repose sur le **principe de prudence**.

Nous cherchons à **optimiser le rendement** de nos actifs **en maîtrisant les risques** et dans le respect de nos contraintes réglementaires.



Expositions par catégorie d'actifs au 31/12/2019



protecteur: un Fonds d'Action Sociale



En cas de problèmes ponctuels, Médicis peut vous accorder un secours exceptionnel grâce à son Fonds d'Action Sociale.

1050 € montant moyen des aides pour les prises en charge de cotisation*.

245 adhérents en activité ou retraités ont bénéficié d'une aide*.

*Chiffres 2019.



Ils ont mis en place un système très adapté aux jeunes pousses comme moi : un Fonds d'Action Sociale qui m'aide en cas de difficultés. Avec Médicis, je me sens reconnu en tant qu'entrepreneur.

Ludovic, adhérent Médicis



Radiance est la mutuelle régionale du leader de la protection sociale : le Groupe Malakoff Humanis, acteur majeur de la retraite complémentaire et leader en assurance santé et prévoyance collectives.

Radiance Mutuelle associe la puissance du leader à la force de son ancrage local.

Nos engagements:

- Développer nos services de proximité au travers d'un maillage de 24 agences, de nombreux conseillers itinérants, d'un centre de relation clients multicanal performant et de services digitaux efficaces.
- Mieux protéger et servir nos clients en s'appuyant sur la force du Groupe et une parfaite connaissance de l'environnement local.
- Répondre à tous les aléas du quotidien grâce à une gamme de produits d'assurance complète.





Une **qualité de service client** reconnue par téléphone, e-mail, réseaux sociaux, site Internet pour la disponibilité, la réactivité et l'expertise des conseillers retraite Médicis.

Médicis est "Élu Service client de l'Année en 2020" pour la **3**ème **année consécutive** dans la catégorie Assurance de personnes.

* Étude BVA Group - Viséo CI - mai à juillet 2019 - Plus d'infos sur escda.fr.

d'avantages

Un **Club Avantages** réservé aux adhérents Médicis avec des offres exclusives sur des produits et services personnels et professionnels.



"

En tant que petite entreprise, je n'ai pas accès à un comité d'entreprise, le Club Avantages que me propose Médicis me permet de bénéficier d'offres remisées sur les voyages, les services à la personne...

C'est intéressant pour mon usage personnel mais aussi professionnel.

Jean-François, imprimeur, adhérent Médicis







Chaque mois, Médicis partage avec vous des informations sur l'actualité des indépendants et entrepreneurs par **e-newsletter**,

sur leur **site Internet** et sur leur page **Facebook.**

Médicis propose également de suivre votre contrat et les actualités de Médicis sur un **Espace Adhérents personnel**.





Médicis, une mutuelle spécialiste de la retraite complémentaire des indépendants et entrepreneurs depuis plus de 40 ans, à taille humaine, proche de ses 160 000 adhérents.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.



0 800 402 001

Service & appel

Rendez-vous sur radiance.fr







Distributeur du contrat : Radiance Mutuelle, mutuelle régie par le livre II Code de la mutualité inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 483 747 333. Siège social : 95 rue Vendôme 69006 LYON. radiance.fr

Assureur du contrat : Médicis - Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services. 18, rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16 - www.mutuelle-medicis.com. Mutuelle adhérente à la FNMF et soumise aux dispositions du livre Il du code de la Mutualité. N° d'immatriculation au Conseil Supérieur de la Mutualité : 315 062 687. Médicis est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09. ADEPIA-Médicis (Association pour la Défense Et la Promotion des Intérêts des Adhérents de Médicis), Association régie par la loi du 1er juillet 1901 : 18, rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16



On aime vous voir sourire